

# Gagner la bataille de l'exportation avec les PME

## Déclaration du groupe de la CGT-FO

Le sujet de l'avis se concentre sur la question de la performance des PME françaises à l'export. C'est, bien-sûr, un enjeu important parce que c'est un enjeu en termes d'emplois, tant on sait aujourd'hui le rôle déterminant que remplissent les PME en la matière. Or, la mondialisation de l'économie, la dérèglementation et le *dumping* social, la financiarisation, mettent l'économie productive et respectueuse des droits sociaux sous extrême tension. L'actualité récente vient encore de le montrer avec son lot de fermetures et de délocalisations d'entreprises.

Le groupe FO ne peut donc que soutenir les préconisations allant dans le sens d'une mobilisation et d'une meilleure efficacité des énergies en faveur du développement et de l'accroissement des positions des PME à l'exportation.

Les relations difficiles entre donneurs d'ordre et sous-traitants - la sous-traitance étant trop souvent conçue de la part des donneurs d'ordres comme moyen d'externalisation des coûts, notamment du travail -, l'attitude des banques vis-à-vis de l'industrie, les efforts en R&D insuffisants, le positionnement en gamme, ont été pointés du doigt comme autant de facteurs pénalisant les PME. Cette situation appelle d'urgence, comme FO le préconise depuis plusieurs années, une véritable stratégie industrielle organisant les filières et la sous-traitance pour lesquelles la CNI et les comités de filières semblent avoir été mis en place.

S'agissant de la fiscalité, la situation des PME par comparaison avec les grandes entreprises qui échappent à l'impôt en toute légalité, ce que l'on appelle l'optimisation fiscale, est évidemment défavorable. Mais la solution n'est pas le nivellement par le bas. Force-ouvrière milite pour une réforme fiscale d'ensemble garante de la capacité de l'État à remplir son rôle de redistribution pour la population en général mais y compris entre agents économiques. L'avis met d'ailleurs l'accent sur l'action publique. Concernant le financement de l'industrie, dans le cadre d'une stratégie industrielle, l'ensemble des structures qui concourent au financement des actions de façon dispersée (FSI, Oséo...) doivent coordonner leurs interventions sous la responsabilité du ministère de l'Industrie.

Concernant les dispositifs conduisant à des exonérations fiscales et de cotisations sociales, une évaluation précise et systématique doit être assurée pour mettre fin aux effets d'aubaine improductifs et garantir l'emploi et le développement.

Enfin, cet avis fait suite à celui adopté par le CESE le 11 juillet 2007. C'est une démarche dont il faut se féliciter. Évaluer l'audience des travaux du Conseil et l'impact

de ses préconisations antérieures contribue à renforcer sa responsabilité et à affiner la qualité de ses travaux.

Le groupe Force-ouvrière a voté l'avis.